



INTER FACE

Journal de la
Fédération Patronale
et Économique

N°57 - Février 2021

L'HÔTELLERIE SUISSE FACE À LA CRISE

Il n'est pas aisé de lister tous les secteurs touchés par la crise de coronavirus, tant ils sont nombreux. L'un d'entre eux est celui de l'hôtellerie, particulièrement malmené, bien qu'il n'ait jamais été officiellement fermé par les autorités. Si l'été a apporté un répit bienvenu pour certaines zones touristiques, cela n'a pas été le cas pour les villes, qui dépendent beaucoup des séminaires professionnels, à l'arrêt depuis mars. Pour faire le point de la situation dans la région, rencontre avec Stéphane Schlaeppy, à la tête de plusieurs établissements.



FPE-CIGA
Fédération Patronale
et Économique

Stéphane Schlaeppy a toujours travaillé dans le secteur de l'hôtellerie, lui qui est diplômé de l'École Hôtelière de Lausanne. Aujourd'hui, il est directeur de deux établissements à Charmey, l'Hôtel Cailler depuis 20 ans et l'Hôtel Le Sapin depuis mai 2020. De plus, il fait partie du Conseil d'administration de l'Hôtel Le Rallye à Bulle depuis fin 2002 et l'Hôtel Le Vignier à Avry-Devant-Pont depuis environ cinq ans. Et Stéphane Schlaeppy ne s'arrête pas là, car il compte également trois hôtels à Weggis, dans le canton de Lucerne: le Central am See, le Beau-Rivage et le Frohburg. C'est dire s'il a une vision large du secteur, dans différentes régions, mais également différents types d'établissements, qu'ils soient plutôt orientés sur les loisirs ou sur les séminaires.

P.P.

CH-1630 Bulle

LA POSTE



EDITO

Une année d'élections importante pour notre canton

Pour beaucoup d'entre nous, cette nouvelle année est vue sous le signe de l'espoir d'un retour à une vie pratiquement normale, loin des contraintes imposées par la pandémie de coronavirus. Si les premiers mois promettent de rester très compliqués, nous osons espérer une amélioration à partir de cet été, notamment grâce à la campagne de vaccination. Mais il est vrai qu'à l'heure où j'écris ces lignes, de nombreuses incertitudes demeurent quant à l'évolution de la situation cette année.

Heureusement, quelques aspects de 2021 sont déjà connus et certains. Je pense notamment aux élections communales et cantonales qui vont avoir lieu ce printemps et cet automne à Fribourg, comme tous les cinq ans. En mars déjà, les 7 et 28 plus précisément, la population fribourgeoise devra élire ses représentants communaux. Puis, huit mois plus tard, les 7 et 28 novembre 2021, se tiendront les élections cantonales, en vue du renouvellement intégral du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des Préfets.

Il est vrai qu'il est parfois difficile de mobiliser la population lors de ces élections, avec des taux de participation plus faibles qu'espéré. Mais la crise que nous vivons depuis près d'une année a bien démontré l'importance de nos élus politiques. Elle a en effet permis de mettre en lumière tout leur travail effectué au quotidien pour défendre les intérêts de la population et des entreprises, ainsi que pour trouver des solutions aux problèmes urgents. Ces élections ne sont donc pas à prendre à la légère et c'est là l'occasion pour la population de pouvoir façonner le futur du canton, en tout cas pour les cinq prochaines années.

Je vous encourage donc vivement toutes et tous à vous mobiliser pour ces élections, une première fois en mars, puis en novembre, afin de faire entendre votre voix. Les personnes élues auront la lourde tâche de gérer l'après-crise, avec la remise à flot de notre économie et de nos finances publiques. Il va sans dire qu'il s'agit là d'un enjeu de taille, qui concerne toute la population fribourgeoise.

Pour le secteur, 2019 a été une très belle année durant laquelle tous les établissements avaient réalisé de bons chiffres, toutes régions confondues. Le démarrage de 2020 était dans la même veine et annonçait à nouveau une belle année. Un élan arrêté brusquement avec l'arrivée de la première vague de coronavirus et le semi-confinement: « Cela a été un gros choc car nous ne nous y attendions pas du tout. » Les hôtels n'ont pas été officiellement fermés par les autorités, mais les réservations se sont effondrées et les annulations se sont enchaînées. À l'heure de la reprise, le 11 mai, les destinations *nature*, comme les montagnes ou les lacs, ont pu profiter de plusieurs mois de répit, contrairement aux villes, avant la deuxième vague et la nouvelle fermeture en novembre.

Car il est indéniable que des différences existent entre les établissements selon leur zone géographique. Stéphane Schlaeppy, qui a une vision de plusieurs hôtels, a pu faire cette constatation de près: « Nous avons eu un très bel été dans certaines zones touristiques, avec des clients suisses qui avaient plaisir à découvrir leur propre pays. C'était d'ailleurs très sympathique de retrouver cette clientèle que nous n'avions plus beaucoup vue ces dernières années. Par contre, les villes n'ont pas eu ce bol d'air frais pendant quelques mois. Par exemple, pour citer les établissements dans lesquels je suis impliqué, Le Rallye est à l'arrêt depuis le printemps passé, car les séminaires n'ont jamais repris. » C'est d'ailleurs une tendance qui se confirme dans de nombreux témoignages.

Le plus compliqué à gérer d'après Stéphane Schlaeppy est l'incertitude et le manque de visibilité sur les prochains trimestres: « Il est très difficile de faire des plannings, car nous pouvons potentiellement passer d'un hôtel vide à plein en peu de temps, et vice versa. Donc nous devons continuellement nous adapter, et nos employés aussi, ce qui devient très pénible sur le long terme. Eux aussi ont beaucoup d'incertitudes, et des craintes pour leurs emplois. Pour l'instant, les RHT nous ont permis de ne licencier personne, mais ce n'est pas une recette magique car nous devons continuer à payer nos charges. » D'autres aides sont donc les bienvenues, comme celle du « Fonds d'équipement touristique » qui va prendre en charge les intérêts des hôteliers pendant 21 mois.

Si Stéphane Schlaeppy n'envisage pas un retour aux beaux jours avant de longs mois, il souligne que la pandémie a été exceptionnelle et pleine d'enseignements. Pour lui, il est clair que le tourisme va repartir à la hausse, mais la crise a permis d'entamer une réflexion sur l'avenir de l'hôtellerie en Suisse: « Les prises de conscience modifient les comportements des clients. Pas forcément à cause de la pandémie, mais plutôt en raison du réchauffement climatique qui change notre regard sur les voyages. Si les transports doivent s'adapter, l'activité touristique également. L'économie d'énergie et le développement durable seront bientôt des critères de sélection pour les hôtels et il faut s'y préparer. »

Anaïs Bourbia

IMPRESSUM

Edition

FPE-CIGA, Bulle

Rédaction

Anaïs Bourbia

Graphisme

agence DEP/ART, Riaz

Impression

media f SA - Bulle



FPE - CIGA

Fédération Patronale
et Économique

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 7 MARS 2021

Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)

Actuellement, de nombreux sites de service en ligne demandent une identification de la part des internautes, à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Cependant, il n'existe pour l'instant aucune loi en Suisse qui encadre ces procédures pour assurer leur fiabilité et leur sécurité. Face à ce constat, le Conseil fédéral et le Parlement ont préparé une loi instaurant un système d'identification reconnu par la Confédération, qui pourra être utilisé pour effectuer des achats et obtenir des services sur internet de manière simple et sûre : l'*e-ID*. Son acquisition sera facultative et les personnes intéressées devront déposer une demande.

Position de la FPE

**La FPE recommande d'accepter
cette loi fédérale.**

Arguments :

- Cette loi encadre de manière claire l'identification numérique afin de la rendre simple et sûre, tout en posant un cadre strict en matière de protection des données, protégeant ainsi les utilisateurs. De plus, l'acquisition d'une *e-ID* se fera sur une base volontaire.
- L'*e-ID* reconnue par la Confédération permettra la mise en place de nombreuses solutions de cyberadministration et de nouvelles applications numériques de l'économie.

Arrêté fédéral portant sur l'approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie

L'accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie a été signé en 2018 et correspond largement aux accords de libre-échange (ALE) récemment conclus par la Suisse. Il contient notamment des dispositions relatives au commerce des marchandises, aux entraves techniques au commerce, ou encore aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Dès l'entrée en vigueur de l'accord, plus de 78 % des exportations suisses vers l'Indonésie bénéficieront de la franchise douanière, un taux qui grimpera à 98 % après 12 ans.

Position de la FPE

**La FPE recommande d'accepter
cette arrêté fédéral.**

Arguments :

- L'économie de la Suisse dépend fortement des exportations. Ainsi, la conclusion et la modernisation d'ALE avec des partenaires commerciaux hors de l'Union Européenne est un important pilier de sa politique économique extérieure.
- Pour les PME suisses, cet accord leur facilitera l'accès au marché indonésien en pleine expansion et leur donnera un avantage concurrentiel décisif par rapport aux entreprises d'autres pays, y compris de l'Union Européenne.



Perception des droits d'auteur par la société SUISA auprès des entreprises – état de la situation juridique

En Suisse, la réception ou la diffusion d'œuvres protégées par le droit d'auteur (musique, films, textes) dans des entreprises n'est a priori pas considérée comme une utilisation privée, même si l'accès est réservé aux seuls collaborateurs. Du point de vue de la société de gestion des droits d'auteurs SUISA, lorsqu'un employeur permet à ses employés de consommer de la musique, par exemple en mettant à disposition une radio dans ses locaux ou dans le véhicule d'entreprise, on est en présence de l'acte de faire voir ou entendre des œuvres, qui serait soumis à redevance selon la loi sur les droits d'auteurs.

La société SUISA facture dès lors chaque année aux entreprises, conformément au tarif commun 3a (TC 3a), une redevance calculée d'après la surface sonorisée, soit pour une surface jusqu'à 1'000 m² un montant d'environ CHF 230.– pour la musique et CHF 480.– pour la musique et les films. Le tarif commun 3a interprète de façon large la notion de locaux couverts par ce tarif et comprend tout type d'espace, y compris l'intérieur d'un véhicule d'entreprise.

Cette redevance est parfois contestée par des entreprises car celles-ci versent également une redevance à l'Administration fédérale des contributions (AFC) qui est responsable de l'encaissement de la redevance radio-télévision auprès des entreprises. Pour mieux comprendre, il faut savoir que Billag SA procédait jusqu'en 2019 à l'encaissement des redevances radio-télévision mais aussi à celui de la redevance de droit d'auteur, d'où une confusion qui a pu être créée entre ces deux redevances. Suite à un changement de système, c'est désormais exclusivement SUISA qui est compétente pour la perception de la redevance selon le TC 3a. Aussi, ces deux redevances ne poursuivent pas le même objectif : la redevance perçue par la société SUISA est basée selon la loi sur le droit d'auteur tandis que la redevance de l'AFC est basée selon la loi sur la radio et la télévision et n'est perçue, depuis 2019, qu'auprès des entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de CHF 500'000.–.

Cela étant, la Commission des affaires juridiques du Conseil national s'est emparée de la question de la perception de la redevance de droit d'auteur et a déposé un postulat, adopté en septembre 2019, chargeant notamment le Conseil fédéral d'examiner la situation juridique en ce qui concerne les tarifs applicables à l'employeur en lien avec la consommation de musique de ses employés dans un bureau ou un véhicule de service. Ledit rapport, adopté par le Conseil fédéral le 13 janvier 2021, conclut que l'encaissement d'une redevance par SUISA sur la base du TC 3a en vigueur paraît discutable si ce n'est pas l'entreprise qui effectue l'acte relevant du droit d'auteur mais un de ses employés. De même, l'obligation de payer une rémunération de droit d'auteur pour des autoradios installés dans des véhicules de service pourrait être réfutée par l'effet indirect d'un arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et l'effet direct de l'art. 8 du Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ratifié par la Suisse sur lequel se fonde cet arrêt. Cependant, seul un tribunal civil pourrait trancher ces questions de manière définitive.

Pour obtenir le rapport précité du Conseil fédéral ou des renseignements plus détaillés, contactez notre Service juridique (therese.luchinger@fpe-ciga.ch)

*Thérèse Anatrà-Luchinger
Service juridique*

L'INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Pascal Lauber, Président de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG)



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

Pascal Lauber est président de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG) depuis la création de l'association en 2014. En plus de ses missions de base, l'AISG est également en charge du projet de Centre sportif de la Gruyère. Un dossier important pour lequel Pascal Lauber s'engage avec beaucoup de motivation.



Interface: L'AISG a été créée il y a 7 ans, en 2014. Quelles sont ses missions principales ?

Pascal Lauber: L'association a été fondée en réponse aux attentes des communes. Ces dernières avaient demandé au Préfet, Patrice Borcard, si les frais d'exploitation des infrastructures utilisées par toute la population pouvaient être gérés au niveau régional et non pas communal. Le but de l'AISG est ainsi d'assurer la pérennité de ces quatre infrastructures – les piscines de Bulle, Broc et Charmey, ainsi que la patinoire de Bulle – en engageant les investissements nécessaires pour moderniser les installations vieillissantes.

Vous remplissez le rôle de président depuis les débuts de l'Association. Qu'est-ce qui vous motive dans ce poste ?

Personnellement, je suis plongé dans le milieu du sport depuis mon enfance. Je suis convaincu que c'est une belle école de vie qui permet d'avancer sur tous les plans. C'est donc très motivant de m'engager pour offrir aux citoyens de la région des infrastructures sportives adaptées. Actuellement, je suis engagé sur le projet du Centre sportif

et c'est très intéressant de suivre et développer une structure d'une telle ampleur, en pensant à tous les petits détails. C'est un dossier qui demande beaucoup de temps, nous avons donc dû redistribuer un peu les tâches au sein du comité de l'AISG. Ainsi, mes collègues sont plutôt en charge de la pérennité des infrastructures existantes, afin que je puisse me consacrer au Centre sportif.

Justement, comment est née l'idée de ce Centre sportif régional ?

Initialement, il s'agit d'un projet de l'Association Régionale la Gruyère (ARG), qui a lancé des réflexions en 2006 concernant les infrastructures touristiques et sportives de notre région. Une étude réalisée par une entreprise externe a démontré qu'il y avait effectivement des lacunes dans ce domaine. Ainsi, en 2012, un concours a été lancé afin de mettre sur pied un projet et le lauréat a été annoncé en 2015. Dès ce moment, les délégués de l'ARG ont accepté de confier le développement et le pilotage du Centre sportif à l'AISG, avec une transmission du dossier en douceur. Ce n'est que depuis le 1^{er} janvier 2021 et la modification des statuts de notre association que nous sommes officiellement et entièrement en charge du projet.

La population a voté Oui en septembre 2020, puis les communes en ont fait de même en décembre. Quelles sont les prochaines étapes ?

La population a donné les moyens financiers, et les communes les moyens juridiques de construire ce Centre sportif. C'est une belle nouvelle, car ce projet est en réflexion depuis très longtemps, et il a enfin abouti, sous une forme acceptée par tous, en ne créant pas de concurrence entre les différents sports. Ces prochains mois, trois missions seront réalisées en parallèle. La première est la création d'un plan d'aménagement de détail (PAD) qui se fait en collaboration avec la commune de Bulle, cette dernière devant ensuite le mettre à l'enquête auprès du canton. Dans le même temps, nous devons entreprendre les démarches pour obtenir le

permis de construire et préparer un plan de mobilité qui soit un bon compromis entre les différents modes de transport. Enfin, nous devons décider des mesures architecturales définitives.

Nous espérons que ces premières étapes seront relativement rapides, mais il faut compter en tout cas une année, voire une année et demie. Le premier coup de pioche est prévu en 2022, pour une inauguration du Centre sportif en 2026. Quant à moi, j'espère être réélu en tant que président cette année pour pouvoir continuer à suivre ce projet que je connais bien.



Nous n'en serions pas là aujourd'hui sans l'aide de la FPE.



En quoi le soutien de la FPE est-il important pour l'AISG ?

C'est simple: nous n'en serions pas là aujourd'hui sans l'aide de la FPE. Le travail administratif et de suivi est colossal, et c'est elle qui s'en charge. C'est aussi elle qui s'occupe de l'aspect financier de l'association. Ce serait mission impossible de réaliser toutes ces tâches au sein du comité, et je ne verrais pas qui d'autre solliciter que la FPE pour ce mandat. Sans compter qu'elle est toujours disponible et très fiable. L'AISG peut vraiment compter sur la FPE !

Anais Bourbia

Ouvert en 1998, le centre événementiel Espace Gruyère est une véritable institution pour la région, et même pour le canton en entier. Avec des manifestations phares comme le Salon Suisse des Goûts et Terroirs, il fait rayonner Bulle et la Gruyère dans toute la Suisse. En 2020, Espace Gruyère a été frappé de plein fouet par la pandémie, étant à l'arrêt depuis fin février, soit bientôt une année. Rencontre avec sa directrice, Marie-Noëlle Pasquier.

Le centre événementiel Espace Gruyère a été mis sur pied en 1998, suite à une initiative des trois partenaires initiaux: la Société coopérative du Comptoir gruérien, Agribulle et la Ville de Bulle. Cette dernière devait décider de la suite à donner à son marché couvert et le choix s'est tourné vers une nouvelle infrastructure, qui comprendrait également la patinoire. 23 ans plus tard, Espace Gruyère emploie 14 personnes et propose plusieurs axes variés: séminaires et congrès, expositions d'élevage de bétail, banquets, événements populaires ou encore salons et foires.

Sa directrice actuelle, Marie-Noëlle Pasquier, est impliquée dans le projet depuis le début. En effet, au moment de la création d'Espace Gruyère, elle travaillait pour la Ville de Bulle en tant que secrétaire technique, ce qui lui a permis d'accompagner toutes les étapes de la réalisation d'Espace Gruyère: «Le directeur de l'époque, Béat Kunz, m'a ensuite proposé de rejoindre l'équipe, ce que j'ai accepté. J'ai pris mes fonctions d'assistante de direction le 1^{er} avril 1998.» Elle a ensuite été nommée directrice presque 16 ans plus tard, le 1^{er} janvier 2014.

Ce qui lui plaît dans son travail, c'est tout d'abord la gestion des manifestations: «Chacune d'entre elles est comme une petite entreprise, avec des clients à trouver—les exposants et les visiteurs—mais aussi des fonds, du sponsoring, créer un budget. C'est mille métiers en un.» La variété des foires est également très intéressante, avec des rencontres faites dans de nombreux secteurs, ce qui demande de bonnes capacités d'adaptation et de créativité. Ce que Marie-Noëlle Pasquier aime surtout, en temps normal, ce sont les défis à relever: «Mais cette année, je me trouve impuissante face à la situation, comme beaucoup d'entrepreneurs.»

Et en effet, Espace Gruyère a été frappé de plein fouet par les conséquences de la pan-

démie, avec un arrêt abrupt le 28 février 2020, lors de l'annonce de l'interdiction des manifestations de plus de 1'000 personnes: «Tout s'est ensuite enchaîné très vite, avec les RHT et le télétravail dès le 17 mars, et encore en place aujourd'hui. Nous n'avons jamais eu l'ensemble de notre personnel administratif de retour au bureau simultanément.» Et même l'assouplissement de l'été n'y a rien changé: «C'est toujours la saison basse pour nous. Nous avons une manifestation prévue en août, qui a été annulée un mois avant suite aux nouvelles restrictions du nombre de visiteurs.»

L'une des grandes difficultés pour Marie-Noëlle Pasquier et son équipe est de suivre l'évolution de toutes les règles, les comprendre, les interpréter, les appliquer et les expliquer aux clients: «Nous avons tellement d'activités différentes qu'il est difficile de savoir quelles conditions s'appliquent pour quels événements. Ce ne sera pas pareil pour un séminaire ou un banquet, par exemple. Il faut ensuite pouvoir faire comprendre aux clients ce qui est faisable ou non. Et les règles changent si rapidement qu'il est difficile de planifier quoi que ce soit.» Pour le personnel, cette situation est frustrante et pèse beaucoup sur leur moral. Et au-delà d'Espace Gruyère, c'est tout un écosystème qui se retrouve impacté: «Nous travaillons avec beaucoup de prestataires externes, eux aussi sans activité. Sans compter la région, qui bénéficie généralement de retombées économiques d'environ 21 millions de francs par année grâce à nos manifestations.»

Le plan de relance du canton de Fribourg contient une enveloppe de 500'000 francs pour soutenir Espace Gruyère. Une aide in-



Marie-Noëlle Pasquier, directrice

dispensable pour relancer l'activité, mais qui ne servira pas à couvrir les pertes de 2020 et 2021. Il permettra plutôt à l'équipe de travailler sur des réflexions pour dessiner le futur d'Espace Gruyère: «Il faudra certainement plusieurs années pour retrouver une fréquentation normale. Nous devons donc repenser nos événements et leur rentabilité.»

En attendant, Marie-Noëlle Pasquier reste positive et se réjouit de retrouver les manifestations: «Difficile de faire un choix et désigner celle dont je me réjouis le plus. C'est sûr qu'en tant que directrice du Salon Suisse des Goûts et Terroirs, il tient une place spéciale pour moi, mais tous les événements sont tellement variés, c'est dur de choisir. Les ambiances sont chaque fois différentes, mais nous ressentons toujours la même excitation à les préparer et les vivre.»

Anaïs Bourbia



PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE FRIBOURGEOISE

Le 13 octobre 2020, le Grand Conseil a approuvé une enveloppe de 63,3 millions de francs pour le Plan de relance proposé en septembre par le Conseil d'Etat pour soutenir l'économie cantonale. Il est composé de 25 mesures touchant la construction, la mobilité et l'énergie, la compétitivité des entreprises, la formation, la consommation, le tourisme, l'agriculture, la culture et le sport. Vous pouvez retrouver ci-dessous un rappel de quelques mesures résumées.

CONSTRUCTION, ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE

Mesure n°1 – Renforcement du Programme bâtiments :

Augmentation du taux de subvention du Programme bâtiments (en vigueur depuis 2017), afin de permettre une augmentation sensible des commandes de travaux.

SOUTIEN À LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Mesure n°7 – Chèques à la recherche et développement (R&D) :

Prise en charge du 80% du salaire de collaborateurs-trices actifs-ves dans le domaine R&D de l'entreprise (maximum 5 personnes et CHF 200'000.– par entreprise).

Mesure n°8 – Chèques à la digitalisation et l'automatisation :

Prise en charge de 25% des coûts de projets de digitalisation ou d'automatisation (maximum CHF 150'000.–).

Mesure n°9 – Agri&Co Challenge II et technologies numériques dans l'élevage laitier : Lancement d'une deuxième édition du concours Agri&Co Challenge et promotion de la digitalisation dans le domaine agroalimentaire.

Mesure n°10 – Coaching orienté sur l'innovation d'affaires :

Mise en place de prestations de support et conseils aux entreprises, basées sur l'innovation d'affaires.

Mesure n°11 – Covid Service Pack – Soutien à l'innovation :

Attribution de chèques permettant aux entreprises de commander des prestations en R&D auprès de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg ou de start-ups.

FORMATION

Mesure n°12 – Contribution au financement des salaires des apprentis de 1^{ère} année :

Financement des premiers mois de salaire d'un apprenti de 1^{ère} année sous la forme d'un chèque de CHF 1'000.–, durant les trois prochaines rentrées scolaires.

Mesure n°13 – Bourses pour les reconversions professionnelles et les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation.

Mesure n°14 – Conseil de carrière et de réorientation de carrière aux adultes : Augmentation des moyens à disposition du SOPFA pour faire face à l'afflux des demandes de rendez-vous pour un conseil de carrière.

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Mesure n°17 – Economie circulaire, responsable et de proximité : Réalisation accélérée ou soutien aux projets mettant en place des circuits de production courts et circulaires.

AGRICULTURE ET FORÊTS

Mesure n°20 – Prime à l'utilisation de bois fribourgeois :

Octroi d'une prime correspondant à 10% du prix du bois fribourgeois utilisé dans la construction en 2021 et 2022.

TOURISME ET COMMERCE LOCAL

Mesure n°21 (volet 1) – Soutien pour les événements et manifestations à caractère touristique et culturel :

Soutien apporté dès que les conditions sanitaires permettront d'organiser ces manifestations.

CULTURE ET SPORT

Mesure n°24 – Plan de reprise Culture :

Financement des surcoûts de la production culturelle.

Mesure n°25 – Support pour le domaine du sport :

Soutien aux clubs et associations sportifs du canton.

Pour retrouver l'ensemble des mesures et toutes les informations utiles, nous vous recommandons de vous rendre sur la page spéciale Plan de relance créée par la Direction de l'économie et de l'emploi :

www.fr.ch/dee/plan-de-relance-de-leconomie-fribourgeoise.

ASSURANCES SOCIALES – CONGÉ PATERNITÉ

Dès le 1^{er} janvier 2021, les pères exerçant une activité lucrative ont droit à un congé de paternité de deux semaines (14 indemnités journalières au maximum) dans les six premiers mois suivant la naissance de leur enfant. Ils touchent, à titre d'allocation pour perte de gain, 80% du revenu moyen soumis à l'AVS qu'ils réalisaient avant la naissance, mais au plus 196 francs par jour.

Concernant les allocations, cela signifie que le taux de cotisations aux APG est passé de 0,45 à 0,50% (0,25% à la charge de l'employeur et

0,25% à la charge du salarié). Le taux de cotisations aux APG pour les indépendants est également passé à 0,50%.

Tous les nouveaux pères depuis le 1^{er} janvier 2021 peuvent déposer leur demande d'allocations, à la fin de leur congé paternité, auprès de leur Caisse de compensation. Plus d'informations, ainsi que les formulaires de demande, sont disponibles sur notre site internet :

www.fpe-ciga.ch/prestations-apg